

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SINISTRE



GROUPAMA
AFFINITÉS

Responsabilité
et Protection Juridique

MULTIRISQUE
DES
ASSOCIATIONS

A faire parvenir à :
Groupama Loire Bretagne
Gestion des sinistres
TSA 85001
35912 Rennes cedex 9



Toujours là pour moi.

IDENTIFICATION

Collectivité assurée : N° de contrat : N° d'ordre :

Adresse :

représentée par : Téléphone : Fax :

Mail :

A

CIRCONSTANCES DE L'ÉVÉNEMENT

Date : Heure : Lieu :

Circonstances précises :

PV de gendarmerie Oui Non Dépôt de plainte Oui Non Brigade ou commissariat de

Témoins : Nom - prénom - adresse

S'il s'agit d'un événement lié à la voirie , à des travaux , à un ouvrage public , compléter les annexes correspondantes

Dommmages éventuellement subis par l'assuré :

B

ADVERSAIRE

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Commune : Téléphone :

S'il s'agit d'un véhicule : Marque : Immatriculation :

Assurance : Nom : N° de police :

Dégâts ou préjudice subis :

Observations :

C

Date de la déclaration : Signature de l'assuré :

ANNEXE OUVRAGE PUBLIC

Ce questionnaire a pour objectif de recueillir le maximum d'informations permettant une instruction pertinente de la déclaration, une prise de décision sur votre responsabilité et un calcul des indemnisations possibles en application des règles de droit concernées.

Circonstances complémentaires

Quelle est la date du dernier entretien ?

Des travaux étaient-ils en cours sur l'ouvrage ou le réseau d'eau ? Oui Non (si l'ouvrage en cause est le réseau d'eau)

Qui avait la maîtrise d'ouvrage ?

A Qui avait la maîtrise d'œuvre ?

Un sinistre similaire était-il déjà survenu ? Oui Non

Une signalisation prévenait-elle du danger ? Oui Non

Le tiers ou l'utilisateur a-t-il fait un usage conforme de l'ouvrage ?

Qui est gestionnaire de l'ouvrage ?

Pièces à joindre si possible

B

- Les contrats passés entre les entreprises et la commune,
- Les coordonnées des entreprises intervenantes,
- Rapport service technique,
- Photographies.

ANNEXE TRAVAUX PUBLICS
(travaux d'élagage, travaux d'aménagement...)

Ce questionnaire a pour objectif de recueillir le maximum d'informations permettant une instruction pertinente de la déclaration, une prise de décision sur votre responsabilité et un calcul des indemnisations possibles en application des règles de droit concernées.

Circonstances complémentaires

Qui détient la maîtrise d'œuvre ?

Qui détient la maîtrise d'ouvrage ?

A Une signalisation était-elle en place ? Qui en avait la charge ?

Depuis combien de temps le chantier avait-il commencé ?

Une interdiction de stationnement était-elle mise en place ? Oui Non

Pièces à joindre si possible

- B**
- Déclaration d'intention de commencement des travaux,
 - Rapport des services techniques,
 - Les contrats passés à l'occasion de la réalisation des travaux,
 - Les coordonnées des entreprises intervenantes,
 - Arrêté de circulation,
 - Actes d'engagement du Marché.

ANNEXE VOIRIE
(chaussée, trottoir, accotement...)

Ce questionnaire a pour objectif de recueillir le maximum d'informations permettant une instruction pertinente de la déclaration, une prise de décision sur votre responsabilité et un calcul des indemnisations possibles en application des règles de droit concernées.

Circonstances complémentaires

A qui incombe l'entretien de la voie ?

A qui appartient la voie ?

Est-ce le premier sinistre à cet endroit ?

La commune avait-elle connaissance auparavant de l'état de la chaussée ? Oui Non

Si Oui : - Par qui avez-vous été prévenu ?

- A quelle date ?

Une signalisation prévenait-elle du danger ?

Des travaux étaient-ils en cours ? Oui Non

Si Oui : - Qui les réalisait ?

- Qui avait la maîtrise d'œuvre ?

- Qui avait la maîtrise d'ouvrage ?

La victime est-elle un usager habituel de la voirie ? Oui Non

Quelle est la date du dernier entretien ?

Les réparations ont-elles eu lieu ?

S'il s'agit d'un problème de plaque d'égout :

- A qui appartient la plaque d'égout ?

- Qui a l'entretien du réseau d'eau ?

A

Pièces à joindre si possible

- Rapport des services techniques,
- Photos des lieux du sinistre,
- Les coordonnées des entreprises intervenantes.

B

CLSI/202 - 03/2011